

BILAN D'ACTIVITÉ
2020-2021



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

Mandat 2018-2021

Novembre 2021

Bilan d'activité 2020-2021

1er juillet 2020 au 1er mai 2021

Commission « Territoire intelligent »

Animateurs : Jacqueline BRANGER (Festival Premiers Plans) et André LE BARS (Club Angers Ouest Entreprises)

25 membres et 7 citoyens associés

Saisine d'Angers Loire Métropole - En juin 2019, les élus d'Angers Loire Métropole ont invité le Conseil de développement à contribuer au projet « Territoire intelligent ». Les membres de la commission ont publié, en mars 2021, un état de la réflexion.



Lire la contribution « Angers Loire Métropole, Territoire intelligent : Etat de la réflexion de la commission » - Mars 2021 [ici](#)

Principales préconisations

S'assurer des bénéfices pour les citoyens et l'environnement par :

- L'identification et la valorisation des apports du 'Territoire intelligent' dans chaque domaine relevant de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique ;
- Le déploiement de solutions éco-conçues et l'évaluation systématique de l'impact environnemental.

Associer l'ensemble de l'écosystème territorial au projet par :

- L'information et la sensibilisation des publics dans une démarche pédagogique accessible à tous ;
- L'accompagnement des communes ;
- La mise en place de certains services aux citoyens ;
- L'organisation, la facilitation et l'accompagnement du partage d'informations et de données entre la collectivité, les acteurs socio-économiques et les citoyens ;
- On permet aux citoyens de jouer un rôle actif de capteurs de besoins, de propositions, d'évaluation, ...

Développer les usages intelligents accessibles pas tous, partout sur le territoire, grâce à :

- La diversification et la multiplication des actions favorisant l'inclusion numérique ;
- Une alternative « sans connexion » du même niveau de performance ;
- Une observation des conséquences de la crise sanitaire.

Concevoir un territoire sécurisé, contrôlé, maîtrisé et évalué grâce à :

- La diffusion d'une véritable culture du risque pour prévenir les cyberattaques ;
- L'appui d'une stratégie de gouvernance partenariale et sur des compétences élargies ;
- La construction d'une stratégie d'évaluation du projet adaptée aux enjeux environnementaux, éthiques, de sécurité et financiers.

La réflexion sur le Projet Territoire intelligent se poursuit sous forme de groupe de suivi, pour le programme d'activité 2021-2022.

Commission « Environnement & Projets partagés »

Animateurs : Cristiana OGHINA-PAVIE (Université d'Angers) et Jacques DECREQUY (Personne qualifiée)

30 membres et 10 citoyens associés

Auto-saisine - Après 18 mois d'échanges, d'auditions avec les élus, de témoignages d'experts et d'acteurs de l'environnement, de visites de sites, les membres de la commission dressent un état des lieux des freins à la mise en place d'un dialogue efficace et constructif entre porteurs de projets/collectivités et citoyens.



Lire la contribution « Environnement et Projets partagés : Concilier enjeux environnement et démocratie participative » - Mai 2021 [ici](#)

Principales préconisations

Clarifier l'impact des projets et faire de l'environnement un enjeu fondamental

- Faire des projets à visée environnementale une priorité ;
- Garantir la fiabilité de l'évaluation environnementale des projets ;
- Privilégier l'option répondant au besoin avec un impact minimal sur l'environnement ;
- Exposer clairement la place de l'environnement dans la hiérarchie des priorités ;
- Veiller au suivi et à l'évaluation des projets ;
- Concevoir des grands projets à déploiement progressif pouvant évoluer pour s'adapter aux évolutions démographiques, sociales, environnementales.

Informier efficacement

- Rendre intelligible la stratégie territoriale écrite dans les documents de planification ;
- Rendre l'information compréhensible et accessible ;
- Informer en amont et tout au long des projets pour permettre l'étude d'alternatives suite au dialogue ;
- Chercher à atteindre les publics les plus divers par de multiples canaux ;
- Garder et assurer l'accès à la mémoire des projets pour une évaluation sur le long terme.

Agir avec les citoyens et les acteurs territoriaux pour l'environnement

- Affirmer et prouver la volonté d'un dialogue réel par la signature d'une Charte ;
- Accueillir et soutenir les initiatives citoyennes ;
- Proposer des espaces ouverts de dialogue permanents ou ponctuels ;
- Ouvrir plus largement le dialogue, au-delà du voisinage ;
- Assurer un retour systématique vers les habitants après la décision ;
- Assurer les moyens et la qualité du dialogue ;
- S'appuyer sur des médiateurs, des facilitateurs ;
- Veiller à approfondir les connaissances sur l'environnement et sur le territoire pour mieux anticiper les enjeux ;
- Développer une culture partagée, multiforme et inclusive de l'environnement.

Mise en œuvre

- S'engager davantage sur tout le territoire du PMLA ;
- Mobiliser des appuis financiers et humains par la mutualisation.

Commission « Accès des services au public »

Animateurs : Daniel BRUNET (CFDT), François BLONDEAU (Espace Air Passion) et Jean-Claude CHUPIN (Escale)

8 membres et 2 citoyens associés

Saisine d'Anjou Loir et Sarthe - A la demande des élus d'Anjou Loir et Sarthe et avec la contribution d'experts, d'associations locales et d'organismes d'accompagnement, les membres de la commission ont défini 4 axes prioritaires associés à des conditions de réussite pour améliorer l'accès des services au public sur le territoire.



Lire l'état de la réflexion de la commission
« Accès des services au public » - Avril 2021 [ici](#)

Premières pistes

Elaborer une stratégie de mobilité

- Concentrer les services sur les pôles accessibles ;
- Rénover les logements et locaux commerciaux des centres-bourgs et les zones d'activité ;
- Elaborer le Plan Vélo d'Anjou Loir et Sarthe ;
- Mener des expérimentations.

Améliorer l'accès au numérique

- Veiller à une information permanente des habitants et acteurs socio-économiques ;
- Renforcer les actions d'accompagnement pour tout public, profil, âge.

Mieux connaître l'offre de services

- Rassembler l'information sur l'offre de services et assurer une veille ;
- Assurer l'accès de tous les publics à toute l'offre de services rassemblée et mise à jour.

Veiller à l'accessibilité des plus fragiles et des actifs

- Elaborer un Projet social du territoire ;
- Préserver l'accessibilité financière des services indispensables ;
- Veiller à l'adaptation des horaires aux salariés à horaires décalés ;
- Proposer un accompagnement spécifique, mutualisé entre les communes.

La réflexion de la commission « Accès des services au public » se poursuit avec un volet animation culturelle, une demande des élus d'Anjou Loir et Sarthe

Portage de la contribution « Mobilisés pour l'emploi »

En octobre 2019, le Conseil de développement achevait plus d'un an de rencontres, débats, analyses sur le sujet de l'accès et du retour à l'emploi, dans un contexte économique favorable avec de nombreux emplois non pourvus faute de personnels qualifiés disponibles. Depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 fragilise de nombreuses entreprises et leurs emplois. Dans ce nouveau contexte économique, et avant le portage de la contribution devant les nouvelles équipes intercommunales, le Conseil de développement a réuni la commission en janvier 2021 pour réexaminer les recommandations et rédiger un complément.



Lire le complément à la contribution « Mobilisés pour l'emploi : Une dynamique à confirmer, des stratégies à partager » - Février 2021 [ici](#)

Des éléments positifs malgré la crise

- Un rebond des créations d'entreprises sur le département ;
- L'emploi salarié augmente à nouveau sur le département ;
- Un soutien de l'Etat exceptionnel, avec ses partenaires, notamment la Région ;
- Une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des acteurs institutionnels et professionnels ;
- Des secteurs d'activités peu touchés par les effets de la pandémie, porteurs de projets de développement.

COVID-19

Le Conseil de développement a poursuivi ses travaux malgré la pandémie.

Les modalités de rencontres ont été adaptées à la situation sanitaire et assouplies pour permettre la tenue de réunions mixtes (présentiel/distanciel).

Renouvellement du Conseil de développement

Le mandat du Conseil de développement arrivant à son terme en juin 2021, le Bureau a préparé et proposé aux Présidents des 3 EPCI une démarche de renouvellement qu'ils ont validé en juin 2020, que le Conseil de développement a conduite.

Juin 2020 - Enquête auprès des membres « Bilan et Perspectives » du mandat en cours

Septembre 2020 - Entretiens avec les Présidents ALM, ALS et LLA ; Assemblée Générale et Plénière (débat et adoption de propositions d'évolutions)

Octobre 2020 - Délibération pour prolonger le mandat du Conseil

Janvier 2021 - Délibération sur la validation des principes du Conseil (missions, composition et organisation)

Février 2021 - Appel à candidatures

Avril 2021 - Délibération d'approbation de la nouvelle composition du Conseil

18 mai 2021 - Installation du nouveau Conseil de développement



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

83 rue du Mail – CS 80011 – 49020 Angers Cedex 02
02 41 05 51 81
conseil-developpement@angersloiremetropole.fr
conseil-dev-loire.angers.fr